

# CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION EN FISCALITÉ - CQFF INC.

---

*Société privée de formation en fiscalité*

---

VOTRE BOÎTE AUX LETTRES – 6 novembre 2008

---

## **Le gouvernement du Québec porte à 2 000 \$ dès 2009 le montant servant au calcul du crédit d'impôt pour revenus de retraite... et déclenche des élections...**

---

Une journée avant le déclenchement des élections, le gouvernement du Québec a décidé d'accélérer la hausse progressive du montant servant au calcul du crédit d'impôt pour revenus de retraite par rapport à ce qui avait été prévu à l'origine dans le budget du Québec du 13 mars 2008.

Ainsi, alors que le montant se situe à 1 500 \$ en 2008 pour chaque particulier admissible (soit un crédit d'impôt maximum de 300 \$ pour chacun des particuliers admissibles), il devait augmenter à 1 750 \$ en 2009, à 2 000 \$ en 2010 et être indexé à l'inflation par la suite. Il sera plutôt porté à 2 000 \$ dès 2009 (soit un crédit maximum de 400 \$ pour chacun des particuliers admissibles) et il sera indexé à l'inflation à compter de 2010. Nous vous rappelons que le montant servant au calcul du crédit d'impôt auquel est appliqué un taux de 20 % est cependant réduit progressivement lorsque le revenu familial excède un certain seuil (29 645 \$ en 2008, 30 345 \$ en 2009). Veuillez consulter la section B de l'Annexe B de la déclaration fiscale du Québec à cet égard.

Veuillez imprimer cette page, percer 3 trous et l'insérer par-dessus la page E-15 de votre cartable du cours Mise à jour en fiscalité-2008.